



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 29 JANVIER 2019

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DEROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Montmagny Asfs * Mail du 22-01-19

Pris note de l'absence de l'équipe de Argenteuil Rfc pour la rencontre n° 20628081 du 21-01-19.

Les Sportifs de Garges * Mail du 22-01-19 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de CVO Futsal contre Goussainville Fc au mardi 05-02-19 à 21H00 – Gymnase Colette Besson à Garges.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Parmain Futsal * Mail du 22-01-19

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le vendredi 25-01-19 (attestation municipalité jointe)
La commission reporte la rencontre n° 20926407 contre Paris CDG au vendredi 22-03-19.

Ermont Futsal * Mail du 24-01-19

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le samedi 16-02-19 (attestation municipalité jointe)
La commission avance la rencontre n° 20926481 contre Goussainville Fc 2 au samedi 09-02-19.

Attainville Futsal * Mail du 24-01-19

Pris note de l'impossibilité de déplacer vos U15 le dimanche 27-01 à Persan.

Attainville Futsal * Mail du 24-01-19

Pris note de la programmation d'un match en retard de R3 par la LPIFF pour votre équipe 1 le samedi 09-02-19.
La commission demande aux clubs d'Attainville et de Osny Ac de trouver un accord pour jouer le match de CVO en semaine avant le samedi 16-02-19.

Osny Ac : Mail du 29-01-19 (Footclubs)

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de CVO Futsal contre Attainville Futsal au lundi 04-02-19 à 20H40 – Gymnase de la Bruyère à Osny.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE DES 1/8 FINALE CVO

Les rencontres des **1/8 de Finale** de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 02 du **07 au 13 Janvier 2019** ou semaine 06 du **04 au 10 Février 2019**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant l'arrêt au premier écart constaté.

Match n° 21172652 : Osny Ac 1 / Attainville Futsal C 1 : le lundi 04.02.2019 à 20h40

Match n° 21172655 : Montmorency Futsal 1 / Avicenne Asc 1 : le samedi 09.02.2019 à 14h30

Match n° 21172657 : Les Sportifs de Garges 1 / Goussainville Fc 1 : le mardi 05.02.2019 à 21h00

Match n°21172660 : Parmain Futsal As 1 / Vauréal Afs 1 : le samedi 09.02.2019 à 20h30

Pour la CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.



MATCHS REMIS

Futsal D1

Match n° 20628074 : Garges Djibson Asc 3 / Persanaise Cfj 1 : **le samedi 02-02-19.**

Suite aux 2 rencontres programmées à la même heure ce jour, la commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour un changement d'horaire le 02-02-19, sinon la commission reportera la rencontre à une date ultérieure.

Futsal D2

Match n° 20926481 : Ermont Futsal / Goussainville Fc 2 : **le samedi 09-02-19 à 10h00**

Match n° 20926407 : Parmain Futsal As 2 / Paris CDG 1 : **le vendredi 22-03-19 à 20h30**

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

Futsal D2 :

Match n° 20926478 : Sannois Fce 2 / Ermont Futsal 1 du 26-01-19

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

Match n° 20926465 : SP Marcouville 3 / Goussainville Fc 2 du 19-01-19

Lecture de la feuille de match. Lecture de rapport de l'arbitre. Lecture du Mail de Goussainville Fc.

La commission enregistre le Forfait non avisé de l'équipe de Goussainville Fc 2

SP Marcouville 3 :	3 Points	5 Buts
Goussainville Fc 2 :	-1 Point	0 But

Goussainville Fc 2 : **amende 24 €**

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

Match n° 20628081 : Montmagny Asfs 1 / Argenteuil Rfc 1 du 21-01-19

Lecture de la feuille de match. Lecture de rapport de l'arbitre. Lecture du Mail de Montmagny Asfs

La commission enregistre le 2^{ème} Forfait non avisé de l'équipe de d'Argenteuil Rfc 1

Montmagny Asfs 1 :	3 Points	5 Buts
Argenteuil Rfc 1 :	-1 Point	0 But

Argenteuil Rfc 1 : **amende 27,5 €**

FINALE COUPE CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation de la Finale CVO Futsal

Les clubs souhaitant accueillir la finale CVO Futsal durant **les semaines du 13 Mai au 26 Mai 2019** sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF

Prochaine réunion
Lundi 04 Février 2019
À 18h30 au DVOF